



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Norme américaine de communication des risques OSHA (29 CFR 1910.1200)

Date de révision 13-janv.-2025

Numéro de révision 1

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### Identificateur de produit

Nom du produit Part A:  
Smooth-Cast 300, 300Q, 305, 310, 45D, 57D, 60D, 61D  
Rigid Urethane 1800PF, 1900PF, 3909

### Autres moyens d'identification

Codes produit FG-4021A

Synonymes Aucun(e)

### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Élastomère en polyuréthane

### Limitations relatives à l'utilisation

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse du fournisseur

Smooth-On, Inc, 5600 Lower Macungie Rd, Macungie, PA 18062, USA, Phone: +01.610.252.5800, www.smooth-on.com, sds@smooth-on.com

E-mail sds@smooth-on.com

### Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Chemtel: US: 1-800.255.3924; International: 1-813.248.0585

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### Classification

Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2

### Dangers sans autre classification (HNOC)

non applicable

### Éléments d'étiquetage



Danger

**Mentions de danger**

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

**Conseils de prudence - Intervention**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Mentions de mise en garde - Stockage**

Garder sous clef.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

**Autres informations**

Peut être nocif par contact cutané. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**Substance**

non applicable.

**Mélange**

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Secret industriel
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	30-60	*
2,2,4-Triméthyl-1,3-pentanediol diisobutyrate	6846-50-0	30-60	*
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	1-5	*
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	0.1-1	*

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition n'a pas été divulgué au titre du secret industriel.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une réaction respiratoire allergique. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'air frais. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes.
<b>Ingestion</b>	Peut produire une réaction allergique. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Toux et/ ou respiration sifflante. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. Difficultés respiratoires.
<b>Effets de l'exposition</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
------------------------	---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement
---------------------------------------	---

<b>Incendie majeur</b>	avoisinant. PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.
<b>Dangers spécifiques dus au produit chimique</b>	Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Données d'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux impacts mécaniques</b>	Aucun(e).
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Aucun(e).
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.
<b>Autres informations</b>	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Conseils relatifs à la manipulation sans danger</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.
--	--

### **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

<b>Conditions de conservation</b>	Conservé les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conservé hors de la portée des enfants.
-----------------------------------	---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Les composants suivants sont les seuls composants du produit au-dessus du seuil (ou du niveau contribuant à la classification de danger du mélange) qui présentent une valeur limite d'exposition applicable à la région à laquelle la présente fiche de données de sécurité est destinée ou une autre valeur limite recommandée. À notre connaissance, les autres constituants pertinents n'ont pas de valeurs limites d'exposition connues d'après les sources ci-répertoriées.

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL	NIOSH
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	TWA: 0.005 ppm	(vacated) Ceiling: 0.02 ppm regulated under Methylene bisphenyl isocyanate (vacated) Ceiling: 0.2 mg/m <sup>3</sup> regulated under Methylene bisphenyl isocyanate Ceiling: 0.02 ppm Ceiling: 0.2 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 75 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 0.020 ppm 10 min Ceiling: 0.2 mg/m <sup>3</sup> 10 min TWA: 0.005 ppm TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	-	Ceiling: 0.02 ppm Ceiling: 0.2 mg/m <sup>3</sup>	-
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> inhalable fraction and vapor	(vacated) TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>

**Contrôles techniques appropriés**

**Contrôles techniques** Douches  
Rince-oeils  
Systèmes de ventilation.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

**Protection respiratoire** Il est nécessaire de choisir et de porter une protection respiratoire appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**État physique** Liquide  
**Aspect** Liquide ambré  
**Couleur** Orange  
**Odeur** Moisi



provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Nocif par inhalation.

**Contact oculaire**

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.

**Contact avec la peau**

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Provoque une irritation cutanée.

**Ingestion**

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer des effets supplémentaires comme indiqué dans « Inhalation ». L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques****Symptômes**

Les symptômes de réactions allergiques peuvent inclure éruption cutanée, démangeaisons, œdème, difficultés respiratoires, sensation de tintement dans les mains et les pieds, vertiges, évanouissements, douleurs poitrinaires, douleurs musculaires ou bouffées de chaleur. Toux et/ ou respiration sifflante. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

**Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

**Mesures numériques de toxicité****Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**

ETAmél (voie orale)	5,854.80 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	2,099.10 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard )	1.50 mg/l

**Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	= 31600 mg/kg ( Rat )	-	= 369 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
2,2,4-Triméthyl-1,3-pentanediol diisobutyrate 6846-50-0	> 3200 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.3 mg/L ( Rat ) 6 h
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	> 10000 mg/kg ( Rat )	> 10000 mg/kg ( Rabbit )	= 490 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0	> 2930 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	-

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Corrosion/irritation cutanée**

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Contient un cancérogène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Susceptible de provoquer le cancer.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	-	Group 3	-	-
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	-	Group 3	-	-
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0	-	Group 3	-	-

**Légende**

**CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**

Groupe 3 - Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.

**STOT - exposition répétée** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Effets sur certains organes cibles** Système respiratoire, Yeux.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**Effets interactifs** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
2,2,4-Triméthyl-1,3-pentanediol diisobutyrate 6846-50-0	-	LC50: >1.55mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: >1.46mg/L (48h, Daphnia magna)
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0	EC50: =6mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: >0.42mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	-	-	-



**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

### Bioaccumulation

#### Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	4.51
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	4.5
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0	5.1

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### Méthodes d'élimination

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**DOT, États-Unis** non réglementé

**IATA** non réglementé

**IMDG** non réglementé

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>DSL/NDSL</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>EINECS/ELINCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>ENCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>IECSC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>KECI</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>PICCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>AIIC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>NZIoC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

#### Légende :

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels

**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

### Réglementations fédérales des États-Unis

#### **SARA 313**

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit contient une ou plusieurs substances chimiques soumises aux conditions de déclaration de la Loi des États-Unis et du Titre 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane - 101-68-8	1.0
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle - 5873-54-1	1.0

#### **Catégories de danger selon SARA 311/312, États-Unis**

Si ce produit répond aux critères de déclaration d'échelon EPCRA 311/312 de 40 CFR 370 (États-Unis), consulter la section 2 de la présente FDS pour prendre connaissance des classifications adaptées.

#### **CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)**

Ce produit ne contient aucune substance réglementée au titre de polluants selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (Clean Water Act, 40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

#### **CERCLA**

Cette matière telle que livrée contient une ou plusieurs substances réglementées au titre de substances dangereuses par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302).

Nom chimique	Quantités de substances dangereuses à déclarer	Quantités de substances extrêmement dangereuses à déclarer	Quantité à déclarer (RQ), États-Unis
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ

### Réglementations étatiques des États-Unis

#### **Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	X	X	X
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	X	-	-
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0	X	X	X

#### **EPA, États-Unis, informations sur l'étiquette**

EPA, États-Unis, numéro d'enregistrement de pesticide non applicable

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>NFPA</b>	<b>Dangers pour la santé</b>	<b>Inflammabilité</b>	<b>1</b>	<b>Instabilité</b>	<b>0</b>	<b>Dangers particuliers</b>	<b>-</b>
	3						
<b>HMIS</b>	<b>Dangers pour la santé</b>	<b>Inflammabilité</b>	<b>1</b>	<b>Dangers physiques</b>	<b>0</b>	<b>Protection individuelle</b>	<b>X</b>
	2 *						

Légende de l'astérisque Danger chronique \* = Danger chronique pour la santé

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT : Toxicité spécifique pour

certaines organes cibles

ETA : Estimation de la toxicité aiguë

CL50 : Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale, 50 %

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale

Sk\*

Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

**Date de révision**

13-janv.-2025

**Remarque sur la révision**

Aucune information disponible.

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Norme américaine de communication des risques OSHA (29 CFR 1910.1200)

Date de révision 07-nov.-2024

Numéro de révision 2

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### Identificateur de produit

**Nom du produit** Part B:  
Smooth-Cast 300, 305, 320, 300Q, 45D, 57D, 60D, 61D, 65D, 66D  
Task 2, 3, 11  
Feather Lite

### Autres moyens d'identification

**Codes produit** FG-402B

**Synonymes** Aucun(e)

### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Utilisation recommandée** Élastomère en polyuréthane

**Limitations relatives à l'utilisation** Aucune information disponible

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse du fournisseur

Smooth-On, Inc, 5600 Lower Macungie Rd, Macungie, PA 18062, USA, Phone: +01.610.252.5800, www.smooth-on.com, sds@smooth-on.com

**E-mail** sds@smooth-on.com

### Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** Chemtel: US: 1-800.255.3924; International: 1-813.248.0585

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### Classification

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200).

### Dangers sans autre classification (HNOC)

non applicable

### Éléments d'étiquetage

#### Mentions de danger

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200).

**Autres informations**

Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif par contact cutané. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****Substance**

non applicable.

**Mélange**

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition n'a pas été divulgué au titre du secret industriel.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Symptômes</b>	Aucune information disponible.
<b>Effets de l'exposition</b>	Aucune information disponible.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
<b>Incendie majeur</b>	
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.
<b>Dangers spécifiques dus au produit chimique</b>	Aucune information disponible.
<b>Données d'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux impacts mécaniques</b>	Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges électrostatiques**      Aucun(e).

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles**      Mettre en place une ventilation adaptée.

### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement**      Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage**      Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger**      Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation**      Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition**      Les composants suivants sont les seuls composants du produit au-dessus du seuil (ou du niveau contribuant à la classification de danger du mélange) qui présentent une valeur limite d'exposition applicable à la région à laquelle la présente fiche de données de sécurité est destinée ou une autre valeur limite recommandée. À notre connaissance, les autres constituants pertinents n'ont pas de valeurs limites d'exposition connues d'après les sources ci-répertoriées.

### **Contrôles techniques appropriés**

**Contrôles techniques**      Douches  
Rince-oeils  
Systèmes de ventilation.

### **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**      Il est nécessaire de choisir et de porter une protection oculaire/faciale appropriée en

fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale.

<b>Protection des mains</b>	Il est nécessaire de choisir et de porter une protection des mains appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Il est nécessaire de choisir et de porter une protection de la peau et du corps appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale.
<b>Protection respiratoire</b>	Il est nécessaire de choisir et de porter une protection respiratoire appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Aspect</b>	Liquide translucide visqueux
<b>Couleur</b>	Aucune information disponible
<b>Odeur</b>	Doux à sucré
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible

<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>pH</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>pH (en solution aqueuse)</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Point d'éclair</b>	> 148.889 °C / 300 °F	Aucun(e) connu(e)
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	< 0.00016 mmHg @20 °C (kPa) (68 °F)	Aucun(e) connu(e)
<b>Densité de vapeur</b>	>1	Aucun(e) connu(e)
<b>Densité relative</b>	1.07	Aucun(e) connu(e)
<b>Hydrosolubilité</b>	Insoluble dans l'eau	Aucun(e) connu(e)
<b>Solubilité(s)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Température de décomposition</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>Viscosité cinématique</b>	100 - 300 cPs	Aucun(e) connu(e)
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)

### Autres informations

<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible
<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible

<b>Masse molaire</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur en COV</b>	Aucune information disponible
<b>Densité de liquide</b>	Aucune information disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune information disponible.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
<b>Conditions à éviter</b>	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
<b>Matières incompatibles</b>	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Chlorure d'hydrogène.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
<b>Contact oculaire</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut être nocif par contact cutané.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut être nocif en cas d'ingestion.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

<b>Symptômes</b>	Aucune information disponible.
------------------	--------------------------------

### Toxicité aiguë

### Mesures numériques de toxicité

#### Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

<b>ETAmél (voie orale)</b>	3,245.40 mg/kg
<b>ETAmél (voie cutanée)</b>	2,015.60 mg/kg

### Informations sur les composants

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Aucune information disponible.
<b>Lésions oculaires graves/irritation</b>	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Aucun effet connu



---

<b>oculaire</b>	dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Aucune information disponible.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Aucune information disponible.
<b>Cancérogénicité</b>	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Aucune information disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Aucune information disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres effets néfastes</b>	Aucune information disponible.
<b>Effets interactifs</b>	Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

<b>Écotoxicité</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Aucune information disponible.
<b>Bioaccumulation</b>	Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.
<b>Autres effets néfastes</b>	Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **Méthodes d'élimination**

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
<b>Emballages contaminés</b>	Ne pas réutiliser les récipients vides.

---

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**DOT, États-Unis non réglementéIATA non réglementéIMDG non réglementé**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>DSL/NDL</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>EINECS/ELINCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>ENCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>IECSC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>KECI</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>PICCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>AIIC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>NZIoC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels  
**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**Réglementations fédérales des États-Unis****SARA 313**

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit ne contient aucune substance chimique soumise aux conditions de déclaration de la loi des États-Unis et de l'article 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372.

**Catégories de danger selon SARA 311/312, États-Unis**

Si ce produit répond aux critères de déclaration d'échelon EPCRA 311/312 de 40 CFR 370 (États-Unis), consulter la section 2 de la présente FDS pour prendre connaissance des classifications adaptées.

**CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)**

Ce produit ne contient aucune substance réglementée au titre de polluants selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (Clean Water Act, 40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

**CERCLA**

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA)

(40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

### Réglementations étatiques des États-Unis

#### Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Dipropylèneglycol 25265-71-8	-	-	X

#### EPA, États-Unis, informations sur l'étiquette

EPA, États-Unis, numéro d'enregistrement de pesticide non applicable

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>NFPA</b>	Dangers pour la santé 1	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Dangers particuliers -
<b>HMIS</b>	Dangers pour la santé 1*	Inflammabilité 0	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

Légende de l'astérisque Danger chronique \* = Danger chronique pour la santé

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

##### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
 PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)  
 vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)  
 STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
 ETA : Estimation de la toxicité aiguë  
 CL50 : Concentration létale médiane  
 LD50 : Dose létale, 50 %

##### Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

##### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
 Agence de protection de l'environnement des États-Unis  
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
 Base de données sur les substances dangereuses  
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)  
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
Organisation mondiale de la santé

**Date de révision** 07-nov.-2024

**Remarque sur la révision** Aucune information disponible.

**Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**